

Date de la convocation : 21 Février 2018

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT HUIT FEVRIER DEUX MIL DIX HUIT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL - Bernadette ROEGERS - David JACQUET - Pascal ORGEREAU (présent à partir de la délibération 02/2018-06) – Karine LEROY - Isabelle PLANTE - Michel LEBRETON - Emmanuelle LEGRAS -

ÉTAIENT EXCUSES : Véronique CHOTARD (pouvoir à Vincent FOURNERET) – Pascale YVIN (pouvoir à Cathia BAILLIF) – Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Jocelyne VIET) -

Secrétaire de Séance : Karine LEROY

* *
*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 Janvier 2018 est adopté à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR 2018

Tony GUERY, Adjoint délégué, rappelle le préambule du règlement d'attribution de subventions aux associations locales, voté par le Conseil Municipal le 26 février 2015, qui souligne la volonté de la commune à accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets tant financièrement qu'en logistique (mise à disposition de matériel et salles ; mise à disposition de moyens humains). Dans une démarche de transparence vis à vis des associations bénéficiaires, le règlement est un support visant à répondre aux principes d'équité, d'équilibre et de solidarité entre associations et à mesurer davantage la demande en rapport avec la notion d'intérêt général.

Les commissions animation et vie associative et finances ont examiné, en ce sens, les dossiers de chaque association, en veillant à ne pas augmenter l'enveloppe globale, dans un souci de maîtrise budgétaire. Il est souligné à cet effet, avec satisfaction, la démarche responsable et constructive des associations qui ont formulé leur demande au plus près de leur besoin, certaines ayant d'ailleurs fait le choix de diminuer le montant de leur demande, voire même de ne rien solliciter pour cette année.

Un effort a été porté sur la catégorie vie scolaire puisqu'une majoration conséquente est proposée pour les sorties pédagogiques : portant de 10 à 15 € la subvention par élève scolarisé et résidant sur la commune

des classes maternelles ; et de 21 à 25 € la subvention par élève scolarisé et résidant sur la commune des classes primaires.

Les commissions n'ont pas fait le choix de retenir les dossiers des associations extérieures à la commune. Deux dossiers de demandes exceptionnelles ont toutefois été examinés et soumis au vote. Il s'agit

- de l'association Moulin et culture de la Vallée pour aider à la sauvegarde d'un patrimoine dont l'objectif est la rénovation intérieure du moulin lui permettant ainsi d'atteindre une dimension culturelle, sociale et touristique.

- et de l'association HBC (Hand Club Authion) qui a pris temporairement le relais de ASM Hand pour l'accueil des adhérents ménitréens, suite à sa mise en sommeil depuis le début de la saison.

Tony GUERY commente ensuite, par catégorie, les demandes de subvention déposées par les associations locales au titre de 2018

Après échange de vues,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations locales,

Considérant la proposition de la commission finances et la commission animation et vie associative,

Considérant la volonté réaffirmée de maintenir le soutien à la dynamique associative,

Considérant l'intérêt général des actions portées par les associations,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'attribuer une enveloppe globale de subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'année 2018 de 23 475 €.

La répartition est la suivante :

1) **Catégorie 1 – SPORT**

Par 18 voix/18 votants

. ALES	500 €
. ASM BASKET	1 400 €
.ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB	1 400 €
. TENNIS CLUB MENITREEN	1 400 €
. ASM HAND (en sommeil)	0 €

2) **Catégorie 2 – CULTURE**

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jackie PASSET Président de Folklore d'Anjou et du Monde, Roger DELSOL, Trésorier de Folklore d'Anjou et du Monde et Jean-Marie RADOTIN Vice-Président de LirenLoire –ne prennent pas part au vote.

Par 15 voix pour (15 votants) :

. AACL (pas de demande pour cette année)	0 €
. FOLKLORE D'ANJOU ET DU MONDE	1 200 €
. HPVA	800 €
. LES AMIS DES ORGUES	1 200 €
. LES MEN'ACTEURS (pas de demande cette année)	0 €
. LIRENLOIRE	1 350 €
dont animations	1 200 €
dont fonctionnement	150 €
. SCRABBLLENLOIRE	300 €
. RURALAXIE	500 €

3) **Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME**

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jean-Marie RADOTIN Président du Club Nautique et Michel LEBRETON Président du Foyer Rural des Jeunes –ne prennent pas part au vote.

Par 16 voix pour : (16 votants)

. CLUB DE L'AMITIE	215 €
. COMITE DES FETES	1 930 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas des aînés)	2 220 €
. CLUB NAUTIQUE	300 €
. FOYER RURAL	300 €
. SOCIETE CHASSE ST HUBERT	300 €

4) **Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE**

Par 18 voix pour : (18 votants)

. PEFAB	250 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	100 €

5) **Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE**

Par 18 voix pour : (18 votants)

. APE – ECOLES PUBLIQUES	465 €
. APEL – ECOLE STE ANNE	180 €

Critères :

**Enfants scolarisés et résidant sur la commune
3 €/enfant**

. OGEC ECOLE STE ANNE	1 250 €
. USEP Ecole Pierre Perret	825 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix	2 500 €

Critères :

**Enfants scolarisés et résidant sur la commune
25 €/enfant primaire – 15 €/enfant maternelle**

6) **Catégorie 6 – AUTRES**

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Pascal ORGEREAU Président de UMAC, ne prend pas part au vote.

Par 18 voix pour (18 votants)

. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	650 €
. UMAC	1 200 €

➤ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle

- par 17 voix et 1 abstention (18 votants – Yves JEULAND ne prend pas part au vote étant trésorier adjoint de l'association) de 3 000 € à l'association « Moulin et Culture de la Vallée au titre de l'aide au maintien du patrimoine rural

- par 19 voix : de 300 € à HAND CLUB AUTHION (HBC) pour l'accueil des joueurs de la commune provenant de l'association ASM Hand de LA MENITRE (en sommeil pour 2018).

- DECIDE de ne pas retenir les autres demandes de subvention déposées par les associations extérieures à la commune
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018.

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'OGEC ECOLE STE ANNE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION

Dans le cadre du contrat d'association signé le 10 mars 1981 et modifié le 21 Juin 1983 par le Préfet de Maine et Loire, la commune doit verser une contribution à l'OGEC de l'école Ste Anne calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques.

Vu le décompte relatif au coût d'un élève des écoles publiques, soit pour l'année 2017, 343.32 euros pour un élève primaire et 960.72 euros pour un élève maternelle,

VU le contrat d'association signé le 10 Mars 1981 par le Préfet de Maine et Loire

CONSIDERANT l'effectif de l'école Ste Anne au 1^{er} janvier de l'exercice, pour les élèves domiciliés sur la commune de LA MENITRE, soit 35 élèves primaires et 25 élèves maternelles,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

DE VERSER une somme de 36 034.45 € à l'OGEC de l'école Ste Anne pour l'année 2018.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget primitif 2018

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs

Vu l'arrivée à échéance de quelques CDD

Vu les propositions de restructuration des services

Vu les projets d'avancement de grade

Après échanges et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

✓ **de créer**, à compter du 1^{er} Avril 2018, par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 contre

- 1 poste de technicien catégorie B
- 1 poste d'adjoint technique catégorie C

✓ **de créer**, par 18 voix pour et 1 abstention, les postes suivants à compter du 1^{er} Avril 2018 pour satisfaire au tableau d'avancements de grade :

- 1 poste d'agent administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent d'animation principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent technique principal 1^{ère} classe

✓ **de supprimer** en contrepartie les postes suivants :

- 1 poste d'agent administration principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent d'animation 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent technique principal 2^{ème} classe

- ✓ **de réduire**, par 19 voix, les horaires d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe de 22,5/35 à 14 /35 à compter du 1^{er} mars 2018, à la demande de l'agent
 - ✓ **de créer**, par 19 voix, un poste d'agent de maîtrise après inscription sur la liste d'aptitude suite à obtention d'un examen à compter du 1^{er} Avril 2018, en substitution au poste d'agent technique principal 1^{ère} classe.
 - ✓ **de créer**, par 19 voix, les postes saisonniers suivants :
 - pour la période des petites vacances scolaires (3 périodes – févr – avril – nov)
 - 2 postes agent d'animation 2^{ème} classe – catégorie C – 1^{er} échelon –
 - 1 poste de contrat d'engagement éducatif – sur la base de rémunération équivalente à 7 heures/jour
 - pour la période des vacances d'été (Juillet)
 - 3 postes agent d'animation 2^{ème} classe – catégorie C – 1^{er} échelon –
 - 1 poste de contrat d'engagement éducatif – sur la base de rémunération équivalente à 7 heures/jour
- ARRETE ainsi le tableau des effectifs 2018 :

Tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} avril 2018

	GRADE	AFFECTATION	TC/ TNC
POLE ADMINISTRATIF	Attaché principal	Direction Générale des Services	TC
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	Ressources Humaines – Affaires Générale -	TC
	Adjoint administratif	État-civil – Elections – Enfance-jeunesse	TC
	Adjoint administratif	Finances – Urbanisme	30/35
	Adjoint administratif	Accueil	24/35
	Adjoint d'animation	Vie associative - Communication	21/35
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	Médiation culturelle	32.5/35
POLE TECHNIQUE	Technicien	Direction du pôle technique	TC
	Agent de maîtrise principal	Responsable Espaces Verts	TC
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	Voirie	TC
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	Bâtiment	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	Espaces Verts	TC
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Bâtiment/voirie	TC
POLE PETITE ENFANCE / RESTAURATION / ENTRETIEN DES LOCAUX	Agent de maîtrise	Cuisinier	TC
	Adjoint technique	Aide cuisinier	22.5/35
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM	TC
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM	29.60/35
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	Mairie – Res. scol – ALSH – TAP	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	Ménage + TAP	23.50/35
	Adjoint technique	Ménage, plonge	14/35
	Adjoint animation	ALSH – Périscolaire	30/35
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	ALSH – Périscolaire	14.5/35
	Adjoint technique	Surveillance RS – ménage - TAP	22/35
	Adjoint technique	Surveillance RS – Ménage - TAP	22/35
PERSONNEL TEMPORAIRE	Emploi d'avenir 35 Heures	Espaces verts	TC
	CDD besoin occasionnel Du 01/01/2018 au 06/07/2018	Surveillance restaurant scolaire	7/35
	Adjoint technique – C – 1 ^{er} échelon		

CDD besoin occasionnel Du 08/01/2018 au 06/07/2018 – C – ATSEM – 1 ^{er} échelon	ATSEM	31.10/35
CDD besoin occasionnel - Adjoint technique – C – 1 ^{er} échelon Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Déchetterie	2/35
2 CDD besoin saisonnier (petites vacances) – agent d’animation – C – 1 ^{er} échelon	ALSH	35/35
3 CDD besoin saisonnier (juillet) – agent d’animation – C – 1 ^{er} échelon	ALSH	35/35
1 contrat engagement éducatif (périodes vacances scolaires)	ALSH	Base : 7 H/jour Rém : SMIC

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES RUE DE LA CROIX DES BAS PAR PODELIHA, ORGANISME HLM

Le Conseil Municipal accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 260 000 € souscrit par l'organisme HLM PODELIHA auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Cet emprunt est contracté par PODELIHA pour financer les travaux réalisés sur le parc locatif de la rue de la Croix des Bas.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TUFFALUN POUR L'UTILISATION DE LA PISTE ROUTIERE DE LOUERRE PAR LES SCOLAIRES

Les élèves scolarisés de CM1 et CM2 bénéficient de l'éducation routière sur la piste réservée à cet effet à Louerre (commune déléguée de TUFFALUN). Les conditions de participation financière sont désormais basées sur le nombre d'élèves scolarisés et non plus sur le nombre d'habitants.

Le conseil Municipal

CONSIDERANT l'intérêt pour les élèves de pouvoir bénéficier de cet apprentissage de l'éducation routière
APPROUVE les modalités de participation basées sur le nombre d'élèves fréquentant la piste routière
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

La séance est levée à 22 Heures 30

Le Maire,

Jackie PASSET